

ARRETE ARS-OI / 2013 / n° 324

Plaçant Madame le Docteur Laure SOUBIROU, praticien hospitalier
au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion
en position statutaire

**La Directrice Générale
De l'agence de Santé Océan Indien**

Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.6152-48 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY en qualité de directrice générale de l'agence de santé océan indien ;

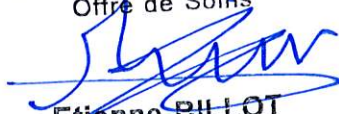
Vu la demande de l'intéressée ;

ARRETE

Article 1^{er} - Madame le Docteur SOUBIROU (Laure), praticien hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, est placé(e) en position de mission temporaire en vue de participer à une mission humanitaire organisée par l'Association Médecins du Monde à Madagascar du 22 au 28 septembre 2013.

Article 2 - La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 30 octobre 2013

1/ La Directrice Générale,
Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Etienne BILLOT